

**VILLE de MENTON**

*(Alpes-Maritimes)*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 36/16**

***Débat d'orientations budgétaires - exercice 2016***

L'an deux mille seize, le 3 mars à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 26 février, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, *sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIBAL, Député-Maire*

**Présents :**

M. Jean-Claude GUIBAL – M. Nicolas AMORETTI – Mme Martine CASERIO – M. Christian TUDES  
Mme Gabrielle BINEAU – M. Yves JUHEL – Mme Patricia MARTELLI – M. Marcel CAMO  
Mme Monique MATHIEU – M. Jean-Claude ALARCON — Mme Nicole ZAPPIA – Mme Sylviane ROYEAU – M. Henri SCANDOLA — M. Daniel ALLAVENA — M. Jean-Louis NATALI  
Mme Arielle DAUNAY – Mme Isabelle ALMONTE – Mme Béatrice BIECHEL — M. Fabrice PINET  
Mme Habiba PAILLAC – M. Franc COMBE (à partir de 19h07) – Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN – Mme Lydia SCHENARDI – M. Jean-Jacques CLEMENT – M. Claude CALVIN – M. Patrice NOVELLI – M. Jean-Claude CHAUSSENDE — Mme Nathalie ROSTAGNI  
M. Philippe BRIAND

**Pouvoirs :**

Mme Sandrine FREIXES à M. Daniel ALLAVENA  
Mme Françoise MEFFRE à M. Jean-Louis NATALI  
M. Daniel BORTUZZO à Mme Arielle DAUNAY  
M. Florent CHAMPION à M. Jean-Claude GUIBAL  
M. Thierry GAZIELLO à Mme Lydia SCHENARDI

**Absents :**

M. Franc COMBE (jusqu'à 19h07)  
Mme Iris FERRARI

Madame Gabrielle BINEAU a été nommée secrétaire de séance.

**Date d'affichage : 4 mars 2016**

## Séance du 3 mars 2016

### Délibération n° 36/16

**OBJET** : Débat d'orientations budgétaires – exercice 2016

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Député-Maire

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la commune doit avoir lieu.

Depuis la loi du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République (ATR), la tenue de ce débat était encadrée selon les dispositions suivantes : « *Dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ;* ».

La Loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Dans un souci de transparence constant, notre municipalité s'est toujours astreinte à produire un rapport d'orientations budgétaires comportant les éléments essentiels de l'évolution financière de la commune. La Loi NOTRe n'apporte en conséquence rien de nouveau pour MENTON.

## L'ANALYSE FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015

### Le contexte économique 2015

En 2015, les soutiens à la croissance mondiale étaient :

- 1.- *la désinflation pétrolière*, qui a apporté entre 0,6 et 1,0% de PIB aux économies du G4 (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie) et aux émergents importateurs,
- 2.- *la dépréciation des changes* qui a accru jusqu'à 0,2% le PIB au Japon et en zone euro,

3.- *les effets de richesse immobilière* qui ont amené 0,2 point de PIB aux USA et 0,3 au Royaume-Uni.

L'absence d'accélération de l'économie mondiale s'explique de fait par les évolutions contraires qui animent aujourd'hui les grandes économies de la planète :

- les économies émergentes et importatrices de matières premières restent les plus dynamiques du monde,
- la croissance accélère dans les économies développées et importatrices de matières premières, principalement le G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie et Japon),
- les économies émergentes et exportatrices de matières premières sont prises dans une situation classique de stagnation,
- les économies développées et exportatrices de matières premières ralentissent mais résistent mieux que leurs homologues émergents.

La France ne manque pas d'atouts : sa population jouit d'un bien-être enviable, d'une productivité et d'un taux d'activité des personnes de 25 à 54 ans supérieurs à la moyenne et d'inégalités de revenus modérées qui, contrairement à beaucoup d'autres pays de l'OCDE, ne se sont pas aggravées sur le long terme. Ces résultats économiques sont étayés par une structure industrielle diversifiée, un système bancaire solide et un niveau d'éducation élevé bien qu'inégal. Mais le PIB potentiel a ralenti en partie à cause de la crise ; la reprise économique a été décevante ; le chômage est à un niveau élevé et continue d'augmenter. Les finances publiques sont fragiles, avec un déficit chronique et un poids important des dépenses publiques qui s'accompagnent d'une fiscalité élevée et d'un endettement en hausse.

Le problème fondamental de la France est l'absence de croissance économique. Quelques recommandations s'imposent donc :

- la réduction pérenne des dépenses publiques,
- la réforme du marché du travail, condition nécessaire pour redresser la compétitivité et la croissance
- la stimulation de l'emploi, la productivité et l'équité par la formation professionnelle
- l'amélioration de la compétitivité, le pouvoir d'achat et l'emploi en renforçant la concurrence

### **L'analyse rétrospective : le compte administratif 2015 (prévisionnel – budgets consolidés)**

Pour l'année 2015, les principales composantes de la situation budgétaire et financière de la Commune de Menton sont les suivantes :

La **section de fonctionnement** demeure relativement contrainte.

Notre commune a poursuivi son effort de réduction des charges courantes (+ 3,13 % par rapport à 2014, contre + 2,97 % par rapport à 2013), tout en préservant le service public pour faire face au désengagement de l'Etat (qui se traduit par des baisses de dotations et par des transferts de charges non compensées), l'exercice budgétaire 2015 devrait se clôturer par un résultat excédentaire disponible de 12,250 M€.

Cette maîtrise des dépenses nous a notamment permis de contenir les dépenses de personnel à + 2,83 % par rapport à 2014 (qui représentent un peu plus de 50,00 % du budget de fonctionnement, alors que la moyenne de la strate se situe à 55,29 %).

En 2014, les dépenses de personnel ont été contenues à + 3,68 % par rapport à 2013, représentant 50,13 % du budget de fonctionnement.

L'évolution des effectifs entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 se présente ainsi qu'il suit :

	<b>31-déc-2014</b>	<b>31-déc-2015</b>
<b>Titulaires</b>	592	597
<b>Non titulaires mensualisés</b>	117	121
<b>Contrat de droit privé et horaires</b>	66	59
<b>TOTAL</b>	<b>775</b>	<b>777</b>

Sont exclus de ce tableau les agents vacataires, les intervenants extérieurs (comptable public, intervenants au titre des nouvelles activités périscolaires, ...) et les agents en position de disponibilité, de congé pour convenances personnelles ou sans activité.

L'évolution de la masse salariale sur les 2 derniers exercices se décompose de la manière suivante :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Ev. 2015 / 2014</b>
<b>Budget Principal</b>	27.034.992,05	27.800.211,03	2,69%
<b>Port public</b>	223.722,61	224.160,16	0,20%
<b>Camping</b>	53.273,75	59.402,72	11,50%
	<b>27.311.988,41</b>	<b>28.083.773,91</b>	<b>2,83%</b>

Cette dépense consacrée aux frais de personnel a évolué en fonction du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des taux de charges qui ont augmenté ces dernières années.

Le GVT est l'une des trois composantes de l'évolution de la masse salariale, les deux autres étant la valeur du point d'indice salarial et l'évolution du nombre total de fonctionnaires

On distingue ;

- le GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, au choix, par concours interne, etc ...) et de l'acquisition d'une technicité,
- le GVT négatif qui traduit l'incidence négative sur la masse salariale du remplacement des fonctionnaires en fin de carrière (en haut de la grille salariale) par des nouveaux fonctionnaires (en bas de cette même grille et donc moins bien rémunérés).

L'impact du GVT (positif et négatif) est de 153.235,72 € ; il représente 0,56 % de l'évolution de la masse salariale entre 2014 et 2015 établie à + 2,83 %.

Rappelons cependant qu'une politique rigoureuse de maîtrise de ce chapitre budgétaire est menée :

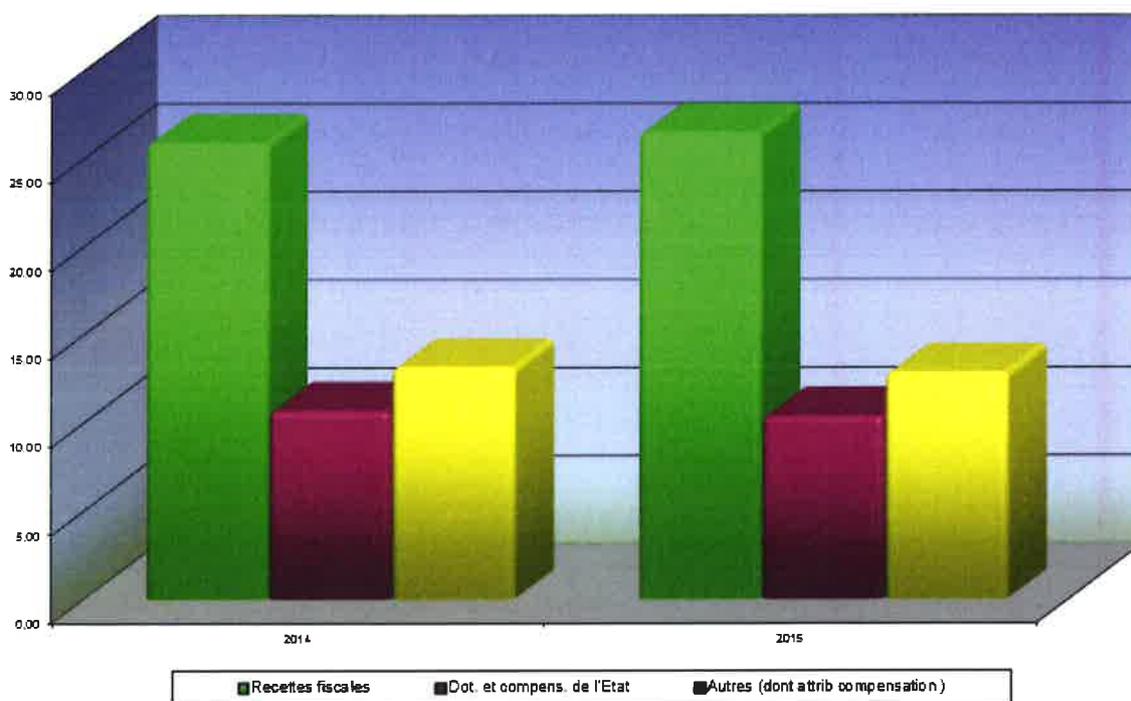
- tout d'abord, en limitant autant que possible le recours aux heures supplémentaires,
- en respectant la durée légale du temps de travail fixée à 35 heures par semaine,
- en remplaçant avec parcimonie les départs en mutation et en retraite,
- enfin, en s'inscrivant dans une démarche proactive de mutualisation des services, d'une part entre la Commune et ses satellites et d'autre part entre la Commune et les autres communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Il faudra d'ailleurs vraisemblablement être encore plus attentif sur ce poste de dépenses dans les années à venir compte tenu d'un niveau de contrainte croissant.

Par ailleurs, une mission d'optimisation des charges sociales a été menée à l'automne 2015, aussi bien pour la Commune que pour le Centre Communal d'Action Sociale, et les conclusions du cabinet missionné ne font apparaître aucune marge possible.

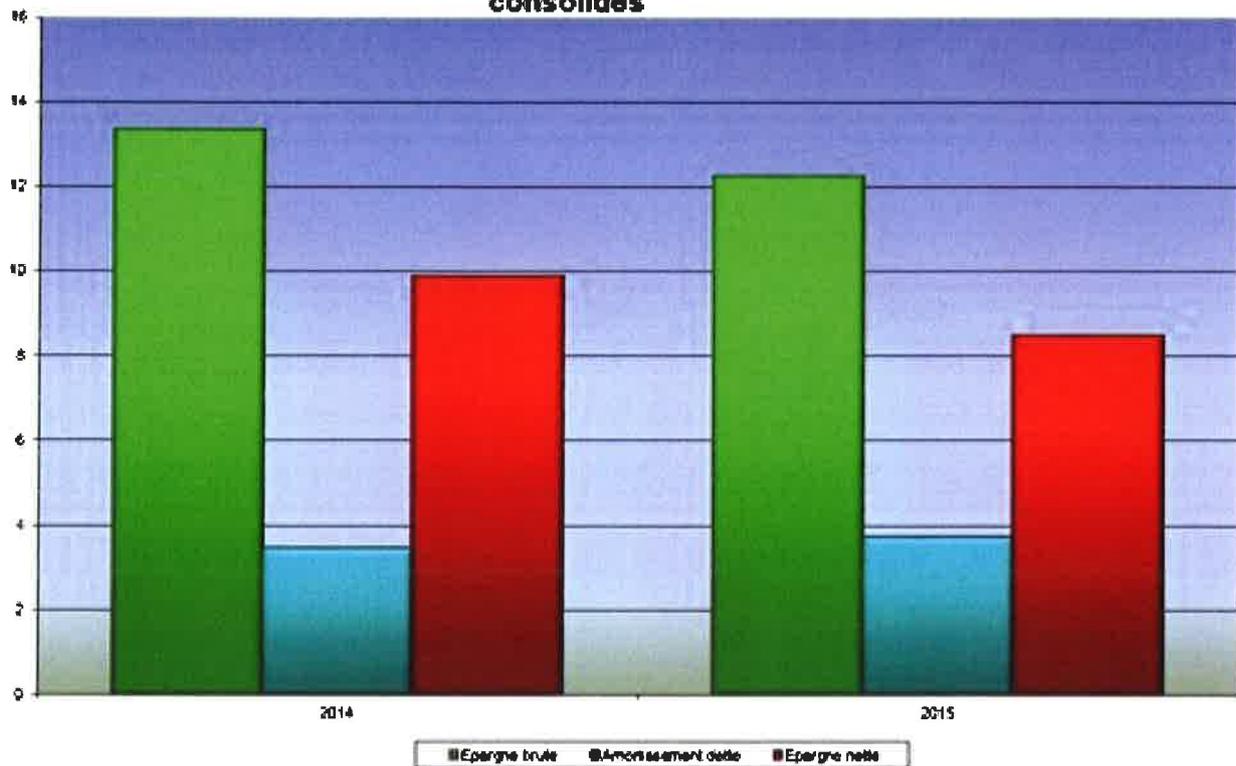
Une forte tension cumulée pèse sur les recettes de fonctionnement, considérant que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales désormais diminuent fortement en valeur.

### Evolution des principales recettes (M€) - Budgets consolidés



Notons que le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de près de + 2,36 % entre 2014 et 2015, une hausse en grande partie due aux variations nominales des bases, étant donné que les taux des « taxes ménages » n'ont pas évolué depuis 2009.

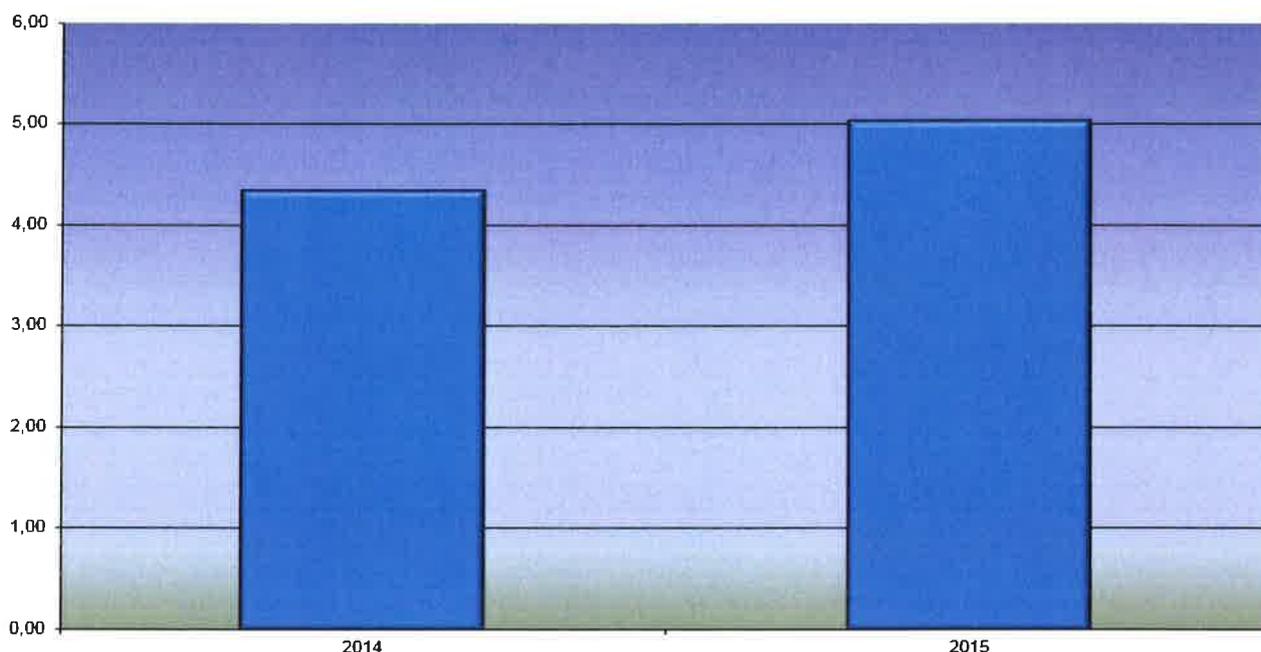
### Evolution de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette (M€) - Budgets consolidés



La **section d'investissement** se caractérise par des dépenses relativement régulières et soutenues dans leur montant : 13,4 M€ par an en moyenne entre 2011 et 2015 (hors dette). Largement autofinancé à près de 80 % avec la reprise du résultat de l'exercice précédent, notre effort d'équipement a représenté 8,1 M€ en 2015, ce qui, exprimé par le ratio "dépenses d'équipement brut / population", situe notre Commune à 273 € par habitant.

Le niveau de l'épargne brute sur l'exercice 2015 (12,3 M€) est le résultat de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et du pilotage de la capacité de désendettement de la Commune (encours de la dette / épargne brute).

Grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, notre capacité d'autofinancement se maintient à un niveau élevé permettant un recours limité à l'emprunt malgré un programme soutenu d'investissement.

**Capacité de désendettement en nombre d'années (Encours de la dette / Epargne Brute) - Budgets consolidés**

Cette capacité de désendettement, exprimée sous forme de durée, s'établit fin 2015 à 5,02 années (contre 4,33 années à fin 2014), ce qui reste tout à fait convenable compte tenu de la baisse spectaculaire des dotations de l'Etat subie entre 2014 et 2017. Il faut rappeler que la Chambre Régionale des Comptes considère que le « seuil limite » est de 15 ans.

Ce ratio est légèrement dégradé par rapport à l'exercice précédent en raison d'une part du désengagement de l'Etat qui se traduit par la baisse des dotations et donc de l'épargne brute, et d'autre part par l'effort de la Commune qui a renégocié un peu plus de 50 % du solde de sa dette dite « structurée », qui ne représente plus que 4,09 % du capital restant dû au 31 décembre 2015.

Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2015 est de 60.924.541,12 € pour le budget principal, et de 568.685,70 € au titre du budget annexe de l'assainissement.

La structure de la dette est constituée selon la répartition ci-dessous :

<i>Taux fixe</i>	2014	2015	% du CRD en 2014	% du CRD en 2015
Principal	49.494.725,39	55.344.870,22	84,54%	90,00%
Assainissement	9.005,38	568.685,70	0,02%	0,92%
	<b>49.503.730,77</b>	<b>55.913.555,92</b>	<b>84,56%</b>	<b>90,92%</b>

<i>Taux variable</i>	2014	2015	% du CRD en 2014	% du CRD en 2015
Principal	3.333.333,34	3.066.666,64	5,69%	4,99%
Assainissement	0,00	0,00	--	--
	<b>3.333.333,34</b>	<b>3.066.666,64</b>	<b>5,69%</b>	<b>4,99%</b>

<i>Structuré (parité € / CHF)</i>	2014	2015	% du CRD en 2014	% du CRD en 2015
Principal	5.078.574,19	2.513.004,26	8,68%	4,09%
Assainissement	627.019,66	0,00	1,07%	--
	<b>5.705.593,85</b>	<b>2.513.004,26</b>	<b>9,75%</b>	<b>4,09%</b>

<b>TOTAL ENCOURS</b>	<b>58.542.657,96</b>	<b>61.493.226,82</b>		
----------------------	----------------------	----------------------	--	--

et les frais financiers ont évolué ainsi qu'il suit :

	Intérêts échus		Intérêts courus non échus		Total des intérêts de l'exercice	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Principal	2.930.259,31	3.077.836,94	1.241.534,48	1.282.167,12	4.171.793,79	4.360.004,06
Assainissement	65.922,44	60.121,35	26.198,48	9.233,61	92.120,92	69.354,96
<b>TOTAL</b>	<b>2.996.181,75</b>	<b>3.137.958,29</b>	<b>1.267.732,96</b>	<b>1.291.400,73</b>	<b>4.263.914,71</b>	<b>4.429.359,02</b>

La capacité d'autofinancement brut est positive sur l'ensemble des exercices, suffisante pour assurer le remboursement de l'annuité en capital de l'emprunt, et bien dimensionnée pour financer une part significative de l'investissement. Ce résultat positionne notre Commune pour 2015 à 12,250 M€, soit 415 € par habitant, alors que la moyenne de la strate est de 152 €.

De surcroît, l'épargne nette est conservée à un niveau significatif de 8,6 M€. Pour mémoire, l'épargne nette représente le résultat de la section de fonctionnement après déduction de l'amortissement annuel des emprunts contractés. Il représente la capacité dégagée pour assurer une partie du financement des opérations d'investissement, atténuant d'autant le recours à l'emprunt.

Tout en maintenant le niveau des taux d'imposition, et, en intégrant le gel des dotations de l'Etat en valeur et l'incidence de l'endettement, l'épargne nette prévisionnelle (budgets consolidés) demeure à un niveau nettement supérieur à la moyenne des communes de la même strate. Pour mémoire, il est de 291 € par habitant à Menton contre 53 € pour la strate.

La situation financière de la commune reste satisfaisante et présente encore des ratios offrant des marges de manœuvre, permettant notamment le maintien et le développement de l'offre et de la qualité du service public communal, et le financement des projets municipaux.

La Commune a globalement réalisé en 2015 les objectifs qu'elle s'était fixée, à savoir :

- *pour la 6ème année consécutive, la Commune de Menton ne procédera à aucune augmentation des taux de fiscalité en 2015,*
- *le maintien de l'offre et de la qualité du service public communal,*
- *un effort stabilisé d'accompagnement auprès des acteurs associatifs mentonnais,*
- *une maîtrise accrue de nos charges de fonctionnement,*
- *le maintien d'un niveau d'investissement soutenable sur la durée.*

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2016

### Le contexte financier du budget 2016

#### La situation économique

L'économie française a connu un léger tassement en 2014 avec une progression de son produit intérieur brut de 0,2 % contre 0,7 % en 2013. Ce tassement s'explique principalement par la contribution négative du commerce extérieur.

La relance mitigée de l'activité française s'est inscrite dans un contexte plus propice de croissance mondiale. La forte baisse du prix du pétrole a contribué à l'accélération de la croissance au second semestre 2014 dans la plupart des économies avancées.

Dans les Pays Anglo-saxons, la croissance a atteint + 2,4 % au Royaume Uni et + 2,8 % aux Etats-Unis. Après deux années de repli, la zone euro est sortie de la récession. En Espagne, l'activité économique a progressé de + 1,4 %, en Allemagne de + 1,6 % et enfin en Belgique de 1,1 %. En revanche, en Italie la croissance est restée atone - 0,4 % entraînant une nouvelle récession en 2014.

Le contexte macroéconomique dans lequel a été élaborée la loi de finances 2016 est marqué par une croissance de 1 % en 2015 permettant d'asseoir le budget de l'Etat sur une prévision de croissance de + 1,5 % pour 2016.

#### Les finances publiques

En 2014, le déficit constaté a diminué de 1,1 point pour atteindre 4 % du PIB (84,8 milliards d'euros) après 4,1 % en 2013.

Pour 2015, la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 de décembre 2014 prévoyait un déficit public égal à 4,1 % du PIB. Cette prévision a été revue à la baisse et ramenée à 3,8 % du fait de la révision à la baisse du niveau d'inflation.

Pour 2016, le programme de stabilité prévoit un objectif ambitieux : la réalisation d'économies d'environ 14,5 Md€ et un montant équivalent pour 2017 qui se traduiraient par une réduction du déficit structurel de 0,5 point de PIB en 2016 et 2017. Pour atteindre cet objectif, le programme de stabilité repose sur de nombreuses mesures visant à réduire les ressources allouées par l'Etat. A ce titre, les collectivités locales verront leurs concours financiers réduits à nouveau de 3,3 Md€ pour 2016 et 3,6 Md€ pour 2017.

## Les finances locales

Le rapport de 2014 de l'Observatoire des Finances Locales met en exergue une dégradation amplifiée des finances des collectivités locales en 2014. En effet, alors que les dépenses publiques locales n'avaient pas connu de baisse depuis 2010, l'année 2014, marquée par la réduction des concours financiers de l'Etat à hauteur de 1,5Md€, voit un net repli des dépenses des collectivités territoriales. Cette inversion de tendance est due à un recul important des dépenses d'investissement du bloc communal (- 11,4 % en 2014 hors remboursement de la dette). Les dépenses de fonctionnement sont mieux maîtrisées, avec une hausse de 2,1 % mais elles continuent de progresser plus vite que les recettes de fonctionnement (+ 0,7 %), confrontant le secteur communal à un fort effet ciseaux.

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 dispose que les collectivités locales contribuent au plan de redressement des comptes publics décidé par le Gouvernement. L'ensemble des collectivités se retrouve donc face à un défi majeur : réussir à absorber la baisse des concours financiers de l'Etat, alors que dans le même temps la croissance naturelle des dépenses de fonctionnement est plus dynamique que celles des recettes.

Comme l'an dernier, c'est la Dotation Globale de Fonctionnement dont la réforme a été reportée d'une année qui est le support principal de la contribution au redressement des comptes publics, puisqu'elle absorbe l'essentiel de la baisse globale des dotations de l'Etat. Son enveloppe diminue de 9,2 %.

## Le projet de budget 2016

C'est dans cet environnement économique contraint, voire tendu, que le budget 2016 est préparé et sera présenté prochainement. La gestion prudente de notre commune avec un recours à l'emprunt raisonnable permet encore cette année de proposer de ne pas recourir à une hausse des taux d'imposition sur les ménages mentonnais.

La baisse des dotations de l'Etat a durement frappé notre commune puisque la Dotation Globale de Fonctionnement passe de 8 M€ en 2010 à 5,250 M€ en 2016. Par ailleurs, l'atonie de l'économie et certaines mesures législatives et règlementaires malheureuses en matière d'investissement immobilier provoquent également des baisses importantes sur les droits de mutation (3,1 M€ en 2010 contre 2,4 M€ en 2015) et sur les produits des jeux du casino (3 M€ en 2010 contre 1,950 M€ en 2015).

Ces baisses de ressources ne peuvent être compensées par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement engagée depuis plusieurs années. L'effet ciseaux se fait sentir et nous ne pouvons que constater une dégradation, comme à l'échelon national, de notre niveau d'épargne ; ce qui limite inéluctablement nos investissements pourtant créateurs de richesse et d'emplois au plan local.

Ce projet de budget est également un des derniers à être présenté comme ceux des années précédentes. En effet, nous devons travailler au niveau du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment celles concernant les transferts de compétences et la mutualisation des services.

Tant pour le budget principal que pour les différents budgets annexes, les orientations budgétaires 2016 respectent fidèlement les engagements pris envers les Mentonnaises et Mentonnais et le calendrier de réalisation des équipements prévu au Plan Pluriannuel d'Investissement.

### **Les orientations budgétaires 2016**

La construction d'un budget 2016 à l'équilibre implique des arbitrages (taux d'imposition, tarifs, services rendus à la population, programme pluriannuel d'investissement, masse salariale, subventions aux associations), qui ont un impact sur la situation financière (capacité d'épargne et endettement).

Depuis de nombreuses années, la gestion optimale des deniers publics est une ligne de conduite que la Commune s'impose. Cette exigence a été renforcée par la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques engagée autour d'un double objectif : réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population et consolider l'autofinancement.

Dans un contexte national très défavorable aux collectivités locales et dans celui toujours très tendu que connaît la commune, des efforts accrus de gestion vont trouver à s'appliquer en 2016 à savoir :

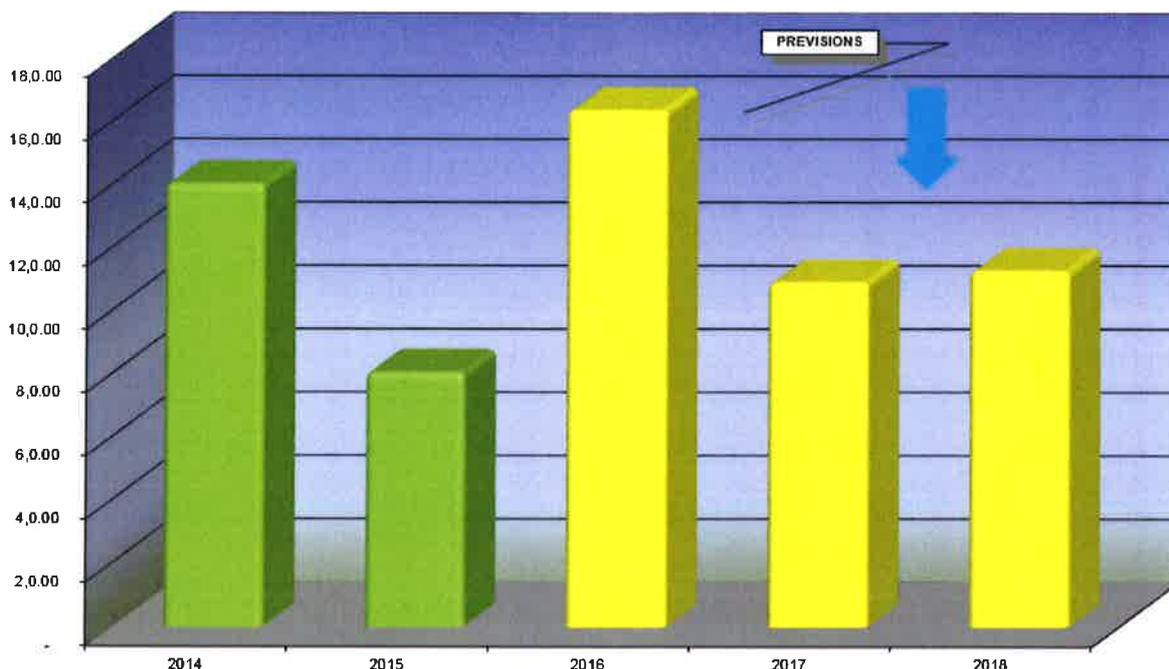
- la recherche d'économies dans nos dépenses de fonctionnement,
- la recherche d'un autofinancement net maximum,
- la consolidation de la structure financière de la commune.

Dans ce contexte de diminution de ses recettes de fonctionnement, la Commune doit absolument contenir son niveau de dépenses tout en maintenant un service public de qualité.

Elle explique aussi, dans le prolongement des éléments constatés sur 2015, une évolution contenue de la masse salariale de budget à budget.

Quant aux subventions que verse la Commune, le choix a été fait de les stabiliser et de les maintenir autant que possible au niveau de 2015. Cela permet de ne pas mettre en difficulté les structures subventionnées et leur donne les moyens de mener à bien leurs actions tout en ayant une gestion raisonnable de ce poste de dépenses.

## Investissements réalisés et futurs (M€) - Budgets consolidés



*En vert, les investissements réalisés  
En jaune, les investissements prévisionnels pour les années 2016 à 2018 selon le plan pluriannuel d'investissements*

En matière d'investissement, les dépenses devraient tout de même s'inscrire à un niveau supérieur à 16 M€ en 2016.

Il est important de maintenir un bon niveau d'investissement malgré la crise, afin de continuer à affirmer, autant que possible, notre rôle de soutien actif à l'économie. La volonté de l'équipe municipale de poursuivre la mise en place de projets structurants se traduira en 2016 par un niveau d'investissement relativement élevé. Toutefois, au vu des contraintes budgétaires, les dépenses d'équipement en 2016 comme les années suivantes devraient se situer en dessous des niveaux observés ces dernières années.

Dans un environnement national de plus en plus contraint, l'équation pour adopter le budget primitif 2016 s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de la Commune.

### **Pour la section de fonctionnement**

#### **1.- Les dépenses de fonctionnement**

La volonté de maîtriser de manière globale l'évolution des dépenses de fonctionnement sera traduite dans le projet de budget 2016 dans la continuité des précédents exercices.

##### a) les charges à caractère général

Pour un montant de près de 10.787.000 €, elles représentent près de 19,60 % des dépenses réelles de fonctionnement et impactent toutes les directions et services de la collectivité qui se sont employés à garantir la maîtrise de leur évolution. Elles sont en diminution de - 3,52 % par rapport à 2015.

## b) les frais de personnel

Le budget primitif 2016 s'inscrit dans la continuité des exécutions budgétaires des années passées. Il suivra une dynamique de maîtrise des effectifs en priorisant une politique de redéploiement des effectifs au sein de la collectivité calquée sur l'évolution des missions, la rationalisation des besoins. Ce budget représente 50,64% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est inférieur à la moyenne nationale de la strate qui se situe au-delà de 55%.

Afin de contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel il conviendra de :

- poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents,
- remplacer, lors des départs en retraite, les seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne,
- accentuer la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures administratives et comptables.

L'élaboration du budget relatif aux dépenses de personnel se base sur plusieurs indicateurs :

- les mesures nationales (mesure nationale de reclassement, refonte des grilles indiciaires, montant du SMIC ...)
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents.

Les dépenses de personnel (27.868.600 €) devraient ainsi évoluer de l'ordre de + 2,74 % par rapport à 2015.

Les subventions permettent d'apporter un soutien financier à des activités d'intérêt général mises en place par des associations. En plus de l'aide matérielle et logistique que nous continuerons d'apporter, nous maintiendrons l'enveloppe des subventions aux associations au niveau de 2015.

Pour faire face à la stagnation des recettes de fonctionnement, l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement est maintenu en 2016.

Il est proposé de maintenir les charges réelles de fonctionnement dans une fourchette de l'ordre de + 2,50 % par rapport à 2015, alors que les recettes réelles de fonctionnement n'évolueront que de + 1 %.

## 2.- Les recettes de fonctionnement

### a) les recettes fiscales

Pour la septième année consécutive, les taux d'imposition des impôts ménages, c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) resteront identiques.

L'ensemble des impôts et taxes représentent 70,47 % des recettes réelles de fonctionnement (incluant l'attribution de compensation versée par la CARF).

Une mission d'optimisation de la fiscalité pour les locaux affectés à l'habitation, avec notamment un diagnostic des bases, a été menée à la fin de l'année 2015 afin de :

- connaître les composantes des « bases fiscales ménage » et acquérir ainsi une meilleure connaissance de la répartition des bases de la fiscalité locale,
- disposer d'outils de décision en matière de politique fiscale notamment dans le cadre de la mise en place d'une politique active de participation au recensement des bases fiscales,
- identifier les possibles anomalies d'imposition.

Cette démarche présente un double objectif :

- assurer l'équité des contribuables face à l'impôt,
- améliorer les ressources de la commune sans recours à l'augmentation des taux.

et s'inscrit dans la réflexion gouvernementale visant à renforcer les compétences et les moyens des collectivités locales dans la participation au recensement des bases fiscales.

#### a.1) les dotations et participations

La participation des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public se traduit par une réduction des concours financiers de l'Etat à hauteur de 1,5 milliard d'euros en 2016.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour notre Commune s'élève à 5.250.000 € en 2016 ; elle s'élevait à 6.306.281 € en 2015, soit une diminution de - 16,75 %. Cette dotation de l'Etat est en diminution constante depuis 2012 (7.910.305 €).

Les dotations et participations représentent 15,43 % des recettes réelles de fonctionnement.

En ce qui concerne la population et son impact dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement, la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a modifié en profondeur les méthodes de recensement, en mettant fin au grand comptage général organisé sur l'ensemble du territoire, le dernier datant de 1999. Depuis janvier 2004, il est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Les communes de moins de 10.000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements, une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Mais les communes de 10.000 habitants ou plus, et c'est le cas de Menton, font l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

L'échantillon de logements est tiré au sort sur la base du répertoire d'immeubles localisés (RIL). Il s'agit d'une vaste liste répertoriant toutes les lieux de vie sur la commune car, on l'oublie parfois, mais c'est avant tout un logement qui est enquêté, avant ses occupants. La qualité de ce répertoire et surtout de son exhaustivité sont essentiels afin de garantir que

### Education, enfance, cohésion sociale et solidarité

La Commune doit continuer à faire face aux besoins afférents en termes de services aux familles à apporter, en particulier, dans le domaine de la Petite Enfance (enfants de moins de 3 ans) et de l'Enfance (enfants de plus de 3 ans), tout en tenant compte des actions spécifiques à développer.

La création d'une structure d'accueil « Chat perché » (500 K€) s'inscrit dans cette dynamique.

Le plan de modernisation et d'équipement des écoles s'élève à près de 864 K€.

En parallèle, les moyens en fonctionnement sont affectés à la réussite scolaire, au soutien des familles par une augmentation des places de crèche ou des activités périscolaires, avec, pour mémoire, le versement d'une subvention de fonctionnement de 2,4 M€ au CCAS.

### Qualité et sécurité des espaces publics

La Commune consacrera plus de 6,7 M€ sur cet exercice à l'amélioration de la qualité de vie des espaces publics. L'aménagement urbain quotidien fera l'objet de la plus grande attention. L'enveloppe consacrée à cet effort regroupe des actions diverses d'aménagement de la voirie (2,7 M€), dont 1,6 M€ pour la réfection des voies et terrains, 750 K€ pour la réfection des chaussées, et 295 K€ pour la réfection des trottoirs.

Un effort tout particulier est consacré aux parkings, avec l'aménagement préliminaire de la dalle de surface du parking des Sablettes (612 K€) et l'aménagement du parking des Lavandières (726 K€).

420 K€ seront consacrés aux plages, dont l'engraissement des plages de la baie ouest (250K€) et l'aménagement de la plage de la Promenade du Soleil (170 K€).

Concernant les espaces verts, 740 K€ seront consacrés aux aménagements et embellissements de la commune.

Par ailleurs, 800 K€ sont affectés aux travaux sur l'éclairage public. Pour la vidéo-protection, l'installation de caméras supplémentaires est prévue pour 125 K€.

### Maintenance et modernisation du patrimoine

Près de 1,8 M€ seront consacrés à l'amélioration des bâtiments municipaux et des cimetières (Trabuquet, Vieux Château et Parc du Souvenir (176 K€)), notamment en ce qui concerne la sécurité, l'accessibilité et le développement des énergies renouvelables.

Lancement de la maîtrise d'œuvre (150 K€) pour le projet de restauration de la Basilique Saint-Michel.

Programmation de rénovation des chapelles (97 K€) Saint-Laurent, Madone, Saint-Roman, Monti, Saint-Roch.

Une enveloppe de 370 K€ est affectée aux travaux de modernisation et de sécurité dans le Palais de l'Europe, et 158 K€ sont consacrés à la rénovation de l'Hôtel de Ville.

### Equipements culturels

331 K€ seront consacrés à la maintenance et réfection des équipements culturels : Conservatoire de Musique : conformité électrique et réhabilitation du bâtiment (181 K€). Musée du Palais de Carnolès : lancement de la maîtrise d'œuvre (150 K€) pour le projet de réhabilitation.

### Equipements sportifs

L'effort consenti sur les crédits d'investissement permet d'améliorer le côté qualitatif de l'accueil des usagers avec près de 1 M€ : 665 K€ consacrés à la réfection du stade Saint-Roman (dont près de 520 K€ pour la réfection de la pelouse), 155 K€ prévus pour la réfection de la piscine.

Une enveloppe de 179 K€ sera consacrée à la maintenance et la réfection des équipements sportifs existants.

### Pilotage et moyens de la collectivité

Afin de permettre l'accompagnement du soutien à l'amélioration du service rendu aux administrés, il convient de déployer notamment la dématérialisation des procédures administratives (documents d'état-civil et de la maison de service au public).

Aussi, les besoins en matériel (30 K€), informatique (202 K€) et véhicules (473 K€) de la collectivité nécessitent des crédits à hauteur de 705 K€ sur cet exercice.

C'est donc au total un peu plus de 16,3 M€ qui seront consacrés à l'investissement sur l'ensemble des budgets en 2016. A ce montant s'ajoutent 3,8 M€ pour le remboursement de la dette en capital.

### 2.- Les recettes d'investissement

Un montant d'investissement qui reste toujours aussi dynamique, largement autofinancé et donc cohérent avec les capacités financières et opérationnelles de la collectivité, demeure compatible avec la maîtrise constante de l'endettement

La programmation des investissements se base sur les recettes suivantes :

- les subventions d'équipement (nationales, régionales ou départementales) : pour ce type de recettes la collectivité est tributaire des politiques d'éligibilité décidées par les partenaires qui cofinancent les investissements programmés, ainsi que de leur capacité à tenir leurs engagements.

Les recettes attendues en 2016 devraient représenter près de 1,2 M€, auxquelles il convient de rajouter :

- le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses éligibles d'investissement réalisées en 2015 (945.000 €).
- le produit de cessions devrait rapporter 6,1 M€,
- un recours à l'emprunt pour le solde d'équilibre, de l'ordre de 5,5 M€. Cet emprunt pourra être diminué de la reprise de l'excédent 2015 lors de l'adoption du budget supplémentaire 2016,
- un autofinancement correctement dimensionné,

Par une volonté affirmée de modernisation de son administration et de ses modes d'intervention, la Commune de Menton conciliera maintien de la qualité de ses indicateurs financiers, développement d'un service public performant et mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissement.

Nous réitérons notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour les prochaines années dans un contexte économique difficile pour les contribuables. Par conséquent, ils seront reconduits à l'identique en 2016.

Le budget 2016 reposera, comme les années passées, sur la consolidation de la structure des finances de la Commune acquise grâce aux efforts constants de l'ensemble de la municipalité et des services municipaux.

Il devra s'inscrire dans un contexte économique difficile et permettre, par une gestion rigoureuse et bien encadrée, de poursuivre l'action entreprise en matière d'investissements montrant ainsi le dynamisme de la Commune de Menton.

Vu la présentation de ce rapport à la commission des finances du 23 février 2016,

Sur cette base, nous pouvons organiser le débat d'orientations budgétaires à venir.

**JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR  
DEBATTRE DES ORIENTATIONS SUIVANTES :**

- pour la 7ème année consécutive, les taux de fiscalité communale resteront inchangés en 2016,
- le maintien de l'équilibre entre la capacité d'intervention (fonctionnement) et la capacité d'investissement,
- une maîtrise accrue de nos charges de fonctionnement,
- l'offre et la qualité du service public communal préservée,
- le maintien d'une épargne budgétaire suffisante pour soutenir l'investissement communal,

Après intervention des membres du conseil il est donné acte par M. le Député-Maire du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

**LE CONSEIL  
Prend acte,**

Pour extrait conforme,  
*Le Député-Maire,*



Jean-Claude GUIBAL

Visa de la préfecture le : **8 MARS 2016**